



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-06-29_1501

Convention pluriannuelle d'objectifs avec
l'association Cancer contribution

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 25 juin a été annulé et de nouveau convoqué, le 29 juin à 8h. Le 29 juin à 8h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 25 juin 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Daumin	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Vilain	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs.		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Abs.		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs.		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P ⁽²⁾		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	M. Sac	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Repr ⁽¹⁾	M. Jeanbrun	P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Kennedy	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Repr.	M. Leprêtre	P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs.		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	Mme Veyrunes	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs.		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr ⁽¹⁾	M. Beneteau	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs.		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Vidal	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Repr.	Mme Afflatet	P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs.		

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Repr ⁽¹⁾	M. Mehlhorn	P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	P		P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs.		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	Mme Sourd	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr ⁽¹⁾	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P ⁽¹⁾		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Abs.		
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Abs.		
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P ⁽¹⁾		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr ⁽¹⁾	Mme Achtergaele	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Abs.		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs.		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Atlan	
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs.		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Abs.		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Abs.		
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs.		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs.		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Abs.		
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Abs.		
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Repr ⁽²⁾	M. Daudet	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	P		P
Viry-Châtillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs.		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	P ⁽³⁾		

(1) A partir de 1431

(2) à partir de 1484

(3) à partir de 1527

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi Chicot

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibérations	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1428 à 1430	25	50	17	42
1431 à 1483	30	40	22	52
1484 à 1526	31	38	23	54
1527 à 1548	32	37	23	55

Exposé des motifs

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre constitue le deuxième pôle économique de la MGP après Paris. Il est un territoire à forts enjeux métropolitains, bénéficiant d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation).

De grands comptes y ont installé leur siège et le territoire compte également un tissu de petites entreprises et de Start up de domaines d'activité très variés.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Trois « Domaines d'Activités Stratégiques (DAS)» porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégique en matière d'innovation sur le territoire : le numérique et industries connexes - la Santé/Bien-être/Autonomie - La ville de demain/ville durable.

Le territoire compte de nombreux acteurs moteurs en matière d'innovation : organismes de recherche, universités, école, pôles de compétitivité, clusters, entreprises, associations, tiers lieux...

Ces acteurs participent au développement économique territorial, à l'emploi et l'insertion, et contribuent également, à travers des initiatives, des actions de sensibilisation, des présentations de leurs compétences, à la découverte de nouveaux métiers, à l'ouverture de perspectives professionnelles, au développement de la culture scientifique au sein de population et en particulier des jeunes.

Avec le soutien qu'elle apporte aux réseaux, grappes d'entreprises, clusters, pôle de compétitivité, tiers lieux d'accueil et d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes, l'EPT s'inscrit pleinement dans ces enjeux et participe aux enjeux de développement économique identifiés.

Par ces soutiens, l'EPT souhaite ainsi favoriser sur son territoire les dynamiques de filières d'activités porteuses d'innovation et d'attractivité, permettre le montage de projets innovants, la mise en œuvre d'expérimentations, le développement d'activités économiques à valeur ajoutée, la mise en œuvre d'actions de formation et la création d'emplois. Il contribue au développement d'un écosystème propice aux synergies et projets collaboratifs porteurs de valeurs ajoutées et de réponses aux enjeux sociétaux indiqués plus haut.

Partageant des objectifs communs, L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Cancer contribution signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement économique territorial et d'une contribution, dans le cadre de son action de L'association Cancer contribution à ce développement.

Cette action de L'association Cancer contribution porte en particulier sur la contribution au développement d'un écosystème de l'appropriation citoyenne et de la reconnaissance de la personne malade en tant qu'acteur de la démarche de soins.

L'association Cancer contribution dispose et peut en particulier mettre à disposition de l'EPT et des villes une expertise précieuse sur les enjeux sociétaux que constitue la place du patient en particulier sur les enjeux de l'hospitalisation à domicile et des réponses à apporter opérationnellement, en particulier dans le cadre de la politique de la ville, la gestion urbaine de proximité, l'aménagement, le logement...

DELIBERATION

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la demande de subvention de l'association en date du 18 avril 2019 ;

Vu les statuts de l'association ;

Considérant les objectifs de l'association :

- De Contribuer au développement d'un pôle citoyen autour de l'information, le dépistage et l'accompagnement des patients
- De contribuer au développement d'un écosystème avec la reconnaissance de la place du patient en tant qu'acteur, rassemblant les acteurs de la recherche, du tissu économique, des collectivités, associatif
- De mettre à disposition des collectivités son expertise précieuse sur les enjeux sociétaux que constitue l'hospitalisation à domicile et des réponses à apporter opérationnellement, en particulier dans le cadre de la politique de la ville, la gestion urbaine de proximité, l'aménagement, le logement...

Considérant que cette action s'inscrit dans les objectifs de l'EPT en matière de développement économique, social, de formation d'emploi et d'insertion, d'intervention citoyenne

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'association Cancer contribution, jointe à la présente délibération.
2. Autorise Monsieur le président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat.
3. Décide du versement d'une subvention annuelle de 30 000 € pour les années 2019 à 2021 à L'association Cancer contribution tel que prévu dans la convention.
4. Dit que les dépenses sont inscrites au budget.
5. Prend acte que ce soutien financier rend l'EPT membre de droit de l'association et du conseil d'administration de l'association Cancer contribution.
6. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote : Pour 54

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 juillet 2019 ayant été publiée le 05 juillet 2019



A Vitry-sur Seine, le 02 juillet 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

CONVENTION PLURIANNUELLE 2019-2021 D'OBJECTIFS ENTRE L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET L'ASSOCIATION CANCER CONTRIBUTION

Entre

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ayant son siège social 2 avenue Youri Gagarine, Vitry-sur Seine, représenté par son Président en exercice, **Monsieur Michel Leprêtre**, dûment habilité par la délibération du Conseil territorial n°16.01.12-02 en date du 12 janvier 2016 et désigné ci-après par « l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre »
d'une part,

Et

L'association Cancer Contribution, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en préfecture du Val de Marne le 9 janvier 2015 sous le n° W9430033993 (avis publié au J.O. du 3 octobre 2015 n° de Siren 824 197 990), ayant son siège social au 39, rue Camille Desmoulins 94800 Villejuif représentée par Gilbert Lenoir Président, en vertu de la décision validée par le procès-verbal de l'AG qui s'est tenue le 15 décembre 2016,

Et désignée ci-après « L'association Cancer Contribution ».

Il est convenu ce qui suit :

Considérant la volonté de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de soutenir les structures innovantes du territoire, dont Cancer Contribution fait partie,

Considérant le projet initié et porté par Cancer Contribution

Considérant que l'action ci-après présentée par Cancer Contribution participe de ces politiques en favorisant l'attractivité du territoire pour les entreprises et les porteurs de projet dans le domaine de l'oncologie et plus largement celui de la Santé-Bien-être-autonomie et qu'en conséquence des retombées en terme d'emplois indirects et de développement économique du territoire sont attendues.

Considérant l'enjeu sociétal de la démocratie sanitaire, avec en particulier la reconnaissance et la mise en valeur la place du patient et des proches, en particulier pour les populations les plus défavorisées, dont ceux issues notamment des quartiers politiques de la ville ; leur permettant ainsi de prendre la parole afin de contribuer à une amélioration de la prise en charge pour lesquels l'action de Cancer contribution constitue outil unique et reconnu de démocratie sanitaire.

Préambule

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre créé au 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris est un établissement public territorial situé au sud de la Métropole, sur les départements de l'Essonne et du Val de Marne.

Avec 123 km², 24 communes et 686 000 habitants, ce territoire est le plus grand de la métropole par sa superficie et son nombre de communes, le deuxième après Paris en nombre d'habitants.

Ce nouvel établissement public exerce de plein droit, entre autres, les compétences suivantes : Développement économique / Politique de la ville / Eau et assainissement / Gestion des déchets ménagers et assimilés / Elaboration d'un plan local d'urbanisme / Elaboration d'un plan climat-air-énergie / ...

Premier territoire et deuxième pôle économique de la MGP après Paris, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire à forts enjeux métropolitains avec des atouts exceptionnels : une connexion à l'international avec l'aéroport d'Orly, un réseau de transports en commun dense, le plus grand marché de produits frais au monde avec le MIN de Rungis, des axes routiers structurants, plusieurs millions de m² d'immobilier d'entreprise programmés.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie d'un tissu économique diversifié et équilibré (tertiaire, activités productives, R&D et innovation avec en particulier le cœur de la Silver Économie et la Vallée Scientifique de la Bièvre, le cluster Eau-Milieus-Sols). De grands comptes comme Sanofi, la FNAC ou Orange France, ainsi que de nombreux établissements de santé (Institut Gustave Roussy, CHU La Salpêtrière-Charles Foix, Paul Brousse...) y ont installé leur siège et le territoire compte également un tissu de petites entreprises et de Start up de domaines d'activité très variés.

L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'un des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire.

L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de bien-être de la population : des enjeux sociétaux majeurs mobilisant sur l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre la société civile.

Trois « Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) » porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégiques en matière d'innovation sur le territoire : le numérique et industries connexes) - la Santé / Bien-être / Autonomie - la ville durable / ville de demain.

Des inégalités devant la santé perdurent et tendent à s'accroître depuis ces dernières années, en particulier pour les populations les plus fragiles des quartiers relevant de la Politique de la ville. Une offre conséquente en professionnels et services de santé existe sur le territoire mais de nombreux publics présentent des fragilités dans l'accès à un parcours de santé (risque de rupture, d'incohérence, de non accès à un segment de l'offre...) Ceci requière des services de

santé à domicile avec dans le même temps une disponibilité réduite des différents professionnels au domicile provoquant un déficit de suivi.

Par ailleurs, se pose tout particulièrement dans ces quartiers la question de la prise en charge, de la construction de réponses adaptées, notamment en faveur du renforcement de l'autonomie des personnes.

Les enjeux de santé sont donc au centre de la logique de cohésion sociale portée par la Politique de la ville. Via les contrats de ville, il s'agit de développer une offre de santé adaptée aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires mais également de répondre aux enjeux de prévention et de promotion de la santé.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

L'EPT se veut résolument un territoire durable, solidaire, inclusif et attractif pour le bénéfice de ses habitants et, dans le cadre de ses objectifs de développement économique, **la volonté de maintenir et développer son tissu productif.**

Cette volonté s'est traduite par la signature, avec de nombreux partenaires, d'un « Manifeste pour un territoire productif et industriel & productif » en 2018.

L'EPT s'est positionné et été retenu dans ce cadre en tant que « Territoire d'Industrie » national par la mission Territoires d'industrie.

Ce dispositif a pour ambition d'accélérer le développement des territoires à forts enjeux industriels.

L'EPT se veut favoriser les actions de prévention auprès des populations précaires ou isolées, et renforcer les dispositifs d'accompagnement humain et financier des ménages vers l'accès aux soins (permanences, séances d'information, accès aux aides financières...)

Ce positionnement s'inscrit dans le projet de territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et participe à définir les enjeux et sujets d'intervention de l'EPT et de ses partenaires en matière d'innovation et de cohésion sociale.

Cette collaboration engagée avec les acteurs de l'innovation se poursuivra dans le cadre d'une initiative engagée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de construction, dans une démarche partenariale, d'une « Fabrique territoriale de l'innovation ».

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en continuité des actions portées initialement par la ville de Villejuif et la communauté d'agglomération Val de Bièvre, constitue un partenaire historique de Cancer Contribution.

Cancer Contribution

L'association développe une plate-forme citoyenne d'expression des patients touchés par les cancers, de leurs proches, en partenariat avec les acteurs médicaux, institutionnels et associatifs ; elle est totalement conforme aux principes et grands objectifs de la démocratie sanitaire.

Le projet de Cancer Contribution est de développer, relayer, faire reconnaître l'implication des citoyens dans l'amélioration du système de santé, de représenter l'intérêt des patients et des usagers, de défendre leur droit et de permettre l'égalité d'accès aux soins pour tous. Pour ce faire l'association prend toute initiative, en particulier le développement d'une plateforme web, d'outils de collecte, de débats et d'analyse des contributions de toute personne concernée par le cancer.

Dans ce cadre, l'association initie, effectue et suscite la réalisation d'actions innovantes d'information, d'accompagnement et de mise en réseau de patients et de leurs proches. Complémentaire de l'offre de soins apportée par les établissements de santé, recourant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, elle est un lieu francophone de co-construction favorisant la recherche, l'expérimentation et l'évaluation, et disposant en particulier d'une capacité d'amener le débat public sur des thèmes jugés prioritaires pour les patients, leurs associations et les professionnels de santé.

L'association a vocation à devenir une association d'usagers conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, et à siéger dans les différentes instances du débat public au titre de l'expression des droits des malades et des usagers du système de santé.

LE PROJET

Partageant des objectifs communs, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer Contribution signifient à travers cette convention leur volonté de travailler ensemble, de poursuivre et d'amplifier les liens et les coopérations préalablement engagées.

Ce partenariat s'inscrit dans l'objectif commun d'un développement territorial et d'une contribution à ce développement dans le cadre de l'action de Cancer Contribution.

Leur collaboration s'organisera en particulier dans le cadre

- de la reconnaissance de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE en tant que « **Territoire d'industrie** ».

- des enjeux et potentialités de développement identifiés en particulier dans les trois Domaines d'Activité Stratégiques (DAS) innovants identifiés sur le territoire pouvant avoir des résonances avec l'objet et le projet de Cancer contribution, et en particulier dans le cadre de la DAS Santé / Bien-être / Autonomie.

Parmi ces DAS, celui de « Santé Bien-être Autonomie », constitue un axe privilégié du partenariat entre Cancer contribution et L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Cette collaboration s'effectue dans le cadre des interventions de Cancer contribution sur tout

ou partie du territoire de l'EPT.

Des enjeux en matière de santé identifiés dans le cadre des contrats de ville portés par l'EPT.

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les montants, les moyens et les conditions d'utilisation du soutien de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE à Cancer contribution, ainsi que les modalités de contrôle de son emploi, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et à celles du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001. Elle fixe également les engagements réciproques de chacun, afin de servir les objectifs partagés définis en préambule.

Cancer Contribution s'engage à mettre en œuvre à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage, sous réserve de l'inscription des crédits au budget territorial, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, y compris les moyens de fonctionnement qu'ils requièrent, par le biais du versement d'une subvention votée au conseil territorial.

Il est rappelé que cette convention ne dispense pas Cancer Contribution d'obtenir les autorisations nécessaires à son activité, que celles-ci soient ponctuelles ou permanentes.

Article 2 : Engagements de Cancer Contribution

2-1 – Engagements de réalisation de la convention

Par la présente convention, Cancer contribution s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité :

- à mettre en œuvre, sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques mentionnées au préambule, le programme d'actions 2019 joint en annexe 1, lequel fait partie intégrante de la convention.

Conformément à son plan d'action Cancer Contribution s'engage également à :

- Participer aux actions d'animation de l'écosystème territorial mises en œuvre par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE. Cette participation sera définie d'un commun accord pour chacune des initiatives concernées,
- Contribuer aux réflexions, études, actions développées et conduites par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, en particulier dans le cadre de la DAS Santé Bien-être Autonomie, et leurs potentialités de déclinaison dans le cadre du dispositif « territoires d'industrie ».
- Travailler avec L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE sur la déclinaison et les retours au territoire de leurs projets et actions, notamment en cohérence avec les DAS et plus largement la stratégie territoriale, en matière d'innovation, de développement

économique, d'emploi...

Dans ce cadre, seront présentés ou élaborés sur la base du plan d'action et du bilan d'activité de Cancer Contribution des indicateurs de réalisation, et une déclinaison de ces indicateurs permettant d'évaluer autant que faire se peut les retombées de l'action sur le territoire

- Poursuivre, le travail engagé dans la cadre du développement du Domaine d'Activité Stratégique, avec en particulier la déclinaison opérationnelle constitué par « l'Agora des projets »
- Porter une attention particulière aux quartiers de la Politique de la ville dans ses actions, voire mettre en place une action spécifique répondant aux besoins particuliers des habitants des quartiers.

Cancer contribution s'engage, pour l'ensemble de ses actions, à adopter une stratégie budgétaire au regard de sa politique associative, en recherchant notamment des financements autres que ceux de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Cancer Contribution s'engage à ne pas utiliser la subvention à des fins autres que celles qui concourent à contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le présent article.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

2-2 – Autres engagements

Cancer Contribution s'engage à porter à connaissance de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, sans délai, toute modification concernant ses statuts, la composition de son conseil d'administration, de son bureau, de son expert-comptable et/ou commissaire aux comptes, de ses coordonnées bancaires et à lui communiquer copies des conventions passées avec d'autres partenaires.

Cancer Contribution s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien financier l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans tous les documents et supports écrits ou visuels qu'elle produit.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par Cancer contribution, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et éventuellement le confirmer à sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : Engagement de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Par la présente convention L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE s'engage à :

- Soutenir Cancer Contribution en lui apportant une aide financière sous forme de subvention de fonctionnement, sous réserve du respect des diverses dispositions de la présente convention.

- Informer et échanger avec Cancer contribution sur sa stratégie territoriale de développement, notamment dans le cadre de la ZAC Campus grand parc.
- Porter à connaissance de Cancer contribution de toute information sur des sources de financement possible (appels à projets...), dont L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE aurait connaissance et qui lui apparaîtrait pertinent pour Cancer Contribution.
- Proposer à Cancer contribution à l'associer à des études, conduite de projets, appels à manifestation d'intérêt ou à projet, salons pour lesquels cette association apparaîtrait pertinente à L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE,
- Informer et associer Cancer contribution aux initiatives qu'elle prend dans des domaines concernant Cancer contribution et auxquelles il serait susceptible de contribuer et d'y trouver un intérêt.
- Contribuer au travail partenarial entre l'association Cancer contribution et Cancer campus tel que définie par la convention signée entre les 2 associations en date du 5 mars 2019.

Article 4 : Détermination du montant et des modalités de versement de la subvention

Cancer contribution adressera un courrier de demande de subvention au président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE.

Ce courrier indiquera de manière synthétique au président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE les éléments clés concernant :

- les objectifs de Cancer contribution pour l'année à venir, et, éventuellement les grandes évolutions ou modifications majeures qui y auraient été apportés, en indiquant celles qui concernent plus particulièrement le territoire de l'EPT
- tout élément important que Cancer contribution jugerait utile de porter à connaissance du président de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans ce cadre

Seront joints à ce courrier :

- Le CERFA N° 1256* 05 de demande de subvention
- Le RIB de l'association.

Pour l'année 2019 L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE contribue financièrement pour un montant de trente mille € (30 000 EUROS) à la réalisation du plan d'action de Cancer contribution

Elle sera versée après le vote du budget.

La contribution financière sera créditée au compte de Cancer contribution selon les procédures comptables en vigueur.

La subvention est imputée sur les crédits inscrits au budget territorial.

Si Cancer contribution en fait la demande en temps utile, une avance pourra être consentie par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE avant le 31 janvier de chaque année, dans la limite de 40 % du montant de la contribution financière de l'année précédente (N-1).

La subvention sera versée sur le compte bancaire de Cancer contribution dont les références seront fournies chaque année par l'association

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte désigné par Cancer contribution selon les procédures comptables en vigueur.

Le comptable assignataire est :

Le Trésorier Municipal
Trésorerie municipale de Vitry-sur -Seine

Article 5 : Durée de la convention

La convention est conclue au titre de l'année 2019 et prendra fin le 31 décembre 2021.

Article 6 : Justificatifs

Dans le cadre de la justification de l'utilisation des fonds alloués, Cancer contribution s'engage à fournir, dans les six mois de la clôture de l'exercice budgétaire 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions de la réglementation en vigueur :

- un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme d'actions dans les conditions précisées pour l'année N-1 (annexe 1) en début d'année N
- le compte rendu financier de l'année N-1
- les comptes annuels de l'année N-1 (comprenant un bilan, un compte de résultat et leur annexe) ;
- le budget prévisionnel des années N et N+1 (annexe 2)
- le plan d'action de l'année N (annexe 1)

Article 7 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par Cancer contribution sans l'accord écrit de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, celui-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par Cancer contribution et avoir préalablement entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE en informe Cancer contribution par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 : Evaluation

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE est chargé de vérifier le bon emploi de sa subvention et de veiller à la bonne exécution de la présente convention. Il peut, à cette fin, demander toute précision ou pièce lui permettant d'éclairer son avis.

Cette évaluation sera réalisée conjointement entre L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer contribution lors de réunions spécifiques.

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE procède, conjointement avec Cancer contribution, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel il a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, sur l'impact du programme d'actions ou de l'action au regard de l'intérêt territorial précisé en préambule de la présente convention.

Article 9 : Contrôle par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE de l'utilisation des fonds

Cancer contribution s'engage à justifier à tout moment, à la demande de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, de l'utilisation de la subvention, de la réalisation des actions, et de faciliter l'accès à ses documents administratifs et comptables.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8.

Cancer contribution s'engage à faciliter à tout moment le contrôle de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, ou par des personnes ou organismes mandatés par lui, de la réalisation des objectifs visés à l'article 2 et du respect de ses engagements vis à vis de L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 10 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer contribution. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi

d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Elle ne donne lieu à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 12 : Cessation d'activités ou dissolution de Cancer contribution

En cas de cessation d'activité ou de dissolution de Cancer contribution, celle-ci doit en informer L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE dans les plus brefs délais par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

En cas de cessation d'activités ou dissolution, les fonds associatifs seront liquidés selon la réglementation en vigueur.

Article 13 : Recours

L'EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE et Cancer contribution s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour résoudre les litiges nés de l'application de la présente convention par le biais d'une conciliation.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention et non résolu à l'amiable sera porté devant le Tribunal administratif de Melun.

Fait en deux exemplaires originaux à Choisy le Roi

Le

Pour l'association Cancer contribution
Gilbert LENOIR

Pour L'EPT GRAND-ORLY SEINE
BIEVRE
Michel LEPRETRE

Le Président

Le Président

ANNEXE 1

Plans d'actions 2019

Annexe 2 BP 2019

CANCER CONTRIBUTION BUDGET PREVISIONNEL 2019

1. ACTIONS			2. RESSOURCES	
1. Animation de la plateforme		20	Conseil départemental	50
2. Colloque "Aidants salariés"		13	EPT 12	30
3. KAdom 2		30	Conseil régional	13
4. Communication et frais généraux		25	Autres ressources	20
5. Rémunérations et charges sociales		50	Reliquat 2018	25
TOTAL		138		138



Programme d'activité 2019

1. Rappel du contexte

L'association Cancer Contribution est une émanation du « pôle citoyen » du biocluster Cancer Campus autour de Gustave Roussy. Le pôle a été conçu dès l'origine comme devant apporter un « supplément d'âme » venant compléter l'excellence scientifique et économique du biocluster. La prise en compte des attentes des patients, la mise en valeur de leur parole et de leur expertise... sont non seulement utiles et nécessaires, mais elles permettent aussi d'affirmer l'excellence d'un territoire innovant, exemplaire et visible dans la prise en charge globale du cancer et l'accompagnement des patients.

La réalisation essentielle du pôle citoyen est la création en 2011 de la plateforme Cancer Contribution, plateforme web collaborative (www.cancercontribution.fr) qui permet à toute personne concernée par le cancer (patients, proches, professionnels, associations...) de prendre la parole, faire valoir leur expérience afin d'améliorer la prise en charge. En ce sens il s'agit d'un outil unique et reconnu de démocratie sanitaire.

Depuis début 2015, la plateforme est animée par une association ad hoc, dont est membre fondateur Cancer Campus.

Cancer Contribution et Cancer Campus ont renouvelé leur partenariat en mars 2019 en signant une convention de collaboration et de développement du pôle citoyen.

L'association a recruté une nouvelle directrice qui prendra ses fonctions fin juin 2019.

2. Programme prévisionnel 2019 de Cancer Contribution

21. La réalisation d'actions spécifiques, en particulier territoriales : la poursuite du programme CancerAdom

En 2016 et 2017, l'**opération CancerAdom** consacrée au **virage ambulatoire en oncologie**, soutenue par l'Etat et le Conseil départemental du Val-de-Marne, s'est révélée un grand succès, tant pour la méthodologie mise en œuvre que dans ses résultats.

Après une phase de recensement des besoins puis de créativité sur les initiatives à prendre pour y répondre, il s'agit désormais de concrétiser des idées les plus significatives et les plus exemplaires. Tel sera l'objet d'un programme CancerAdom 2 que Cancer Contribution propose de mettre en œuvre dans le Val-de-Marne.

La poursuite de CancerAdom répond pleinement à la volonté du Département du Val-de-Marne et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre de soutenir des actions innovantes dans le domaine de la santé. CancerAdom 2 souhaite être un élément important du cluster « Santé Bien-être Autonomie » que développe l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en coordination avec le pôle « allongement de la vie » et d'autres acteurs du cluster « santé bien être », sans oublier des partenaires de terrain comme le réseau Onco 94.

Un soutien pourra par ailleurs être négocié avec l'Agence Régionale de santé d'Ile de France, voire INCa et/ou la DGS pour développer des actions expérimentales sur le territoire val-de-marnais et dans d'autres régions, assorties d'évaluations selon une grille de critères convenus a priori.

22. Le développement de la plateforme dans sa dimension éditoriale et technique, comportant une politique de recherche et une évaluation de l'activité.

Cancer Contribution doit développer une politique éditoriale conforme à ses principes fondateurs (la prise de parole sur des sujets de société et de réalité quotidienne afin de susciter des débats, la proposition d'idées afin de peser sur les choix politiques...).

Deux ou trois thèmes prioritaires devront être choisis pour leur capacité de structurer les débats et nourrir la co-construction, fonder des partenariats et des financements, susciter des collaborations scientifiques.

Le tout étant régulièrement évalué et suivi grâce à quelques indicateurs.

23. Le colloque « Aidants salariés »

Cancer Contribution coorganise avec le fonds de dotation « Aidants Attitude » et la Région Ile-de France un colloque consacré à la place des aidants salariés dans l'accompagnement des personnes dépendantes, avec un accent mis sur la prise en charge à domicile des patients en cancérologie. Ce colloque a lieu le 17 mai 2019 au Conseil régional.

3. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel s'établit en 2019 à 138 K euros. Il fait l'objet du tableau annexe.

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL (2019-2021)

Dans le prolongement du programme 2019 (ci-dessus), le programme prévisionnel sur trois ans de l'association Cancer Contribution s'articule autour de trois volets :

1. Poursuivre l'ancrage local de l'association

11. Maintenir et développer le partenariat avec Cancer Campus

Le partenariat entre Cancer Contribution et Cancer Campus doit rester privilégié afin de continuer à souligner la dimension citoyenne d'un campus dédié à l'innovation au service du patient. En outre, il est clair que le pôle citoyen et les membres hospitaliers de Cancer Campus ont vocation à travailler ensemble, en particulier sur CancerAdom 2. Enfin, CancerAdom 2 met au jour des besoins de nouveaux services et de nouvelles activités qui pourraient pour nombre d'entre eux, faire l'objet de *créations d'entreprises* dans le cadre d'OncoEntrepreneur.

12. Poursuivre l'implication dans le cluster « santé bien-être »

Cancer Contribution souhaite poursuivre son implication dans le cluster en menant des actions de terrain et des manifestations de sensibilisation, innovantes, évaluées et exemplaires afin de contribuer à améliorer la prise en charge non médicale du patient cancéreux.

Les actions seront définies en association avec l'Etablissement public territorial, en fonction de ses priorités et de l'engagement des autres structures engagées dans le cluster.

Les modalités de l'engagement du Conseil départemental sur cette thématique seront également prises en compte.

13. Contribuer au développement économique local

L'identification de besoins des patients et des professionnels de santé, souvent implicites peut faire l'objet de *créations de nouvelles activités économiques*. Ce travail de valorisation peut être effectué grâce à la mobilisation et l'intégration de compétences pluridisciplinaires externes (étudiants, chercheurs...), sélectionnées et accompagnées par des experts ; il peut donner lieu à des créations d'entreprises fondées sur des nouveaux services, des objets connectés, de l'instrumentation médicale...

2. Développer la plateforme et devenir une « association de patients »

Outil unique dans le domaine de la cancérologie et de la démocratie en santé, Cancer Contribution doit conforter son avance et confirmer sa visibilité au niveau national voire francophone.

L'objectif est en particulier que Cancer Contribution soit labellisée par les pouvoirs publics comme « association de patients » et soit ainsi reconnue comme interlocutrice de référence des autorités nationales en santé

3. Développer des programmes de recherche autour de Cancer Contribution

Plateforme originale sur le web et dans l'univers de la démocratie en santé, l'objet et l'activité propres de Cancer Contribution pourra susciter des programmes menés par des chercheurs travaillant dans des unités spécialisées en sciences humaines et sociales.

Nous souhaitons également que les contributions des internautes fassent l'objet d'études, tant dans leur forme que dans leur contenu.